

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2014**

Ordre du jour de la séance :

- 1) Installation des conseillers municipaux et désignation d'un secrétaire de séance**
- 2) Election du Maire**
- 3) Fixation du nombre des Adjoints**
- 4) Election des Adjoints**
- 5) Questions diverses et communications de M. le Maire**

### **1) INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

*Etaient présents les conseillers municipaux suivants : MM. René BRUN, Dominique TRUSSART, Denis PIERREVELCIN, Roger CLAUDEPIERRE, Jean-Marie MULLER, Clément LOING, Claude PIERREVELCIN, Mme Charlotte GAUDEL, M. Laurent MATHIEU, Mmes Chantal PERRIN, Sylvie TOUSSAINT, Catherine FAYOLLE, M. Jean ANCEL, Mme Aurore PETITDEMANGE, M. Jean-Noël RAFFNER, Mmes Sandrine PIERRE, Aude BATOT, Caroline ROBIEZ, Mathilde GAUDEL.*

La séance a été ouverte sous la présidence de M. MULLER Jean-Marie, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Mathilde GAUDEL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

*Le maire sortant, M. Jean-Marie MULLER passe la présidence de l'assemblée au plus âgé des membres du conseil municipal présents, M. René BRUN.*

### **2) ELECTION DU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Le Président de l'assemblée, M. René BRUN, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote dans une enveloppe fermée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. Jean-Marie MULLER : dix-huit (18) voix

M. Jean-Marie MULLER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

### **3) FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire indique qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du code général des collectivités territoriales la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire maximum.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 5 adjoints. Au vu de ces éléments, le Maire propose de fixer à 5, le nombre des adjoints au maire de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la création de cinq (5) postes d'adjoints au maire.

### **4) ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4 et L2122-7-2,

Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après avoir laissé cinq minutes de réflexion, M. le maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints a été déposée.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote dans une enveloppe fermée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

A obtenu :

- Liste conduite par M. Clément LOING : dix-huit (18) voix

Les candidats figurant sur la liste conduite par M. Clément LOING ont été proclamés adjoints et immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, à savoir :

- 1<sup>er</sup> adjoint : M. Clément LOING
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Mme Charlotte GAUDEL
- 3<sup>ème</sup> adjoint : M. Jean-Noël RAFFNER
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Mme Catherine FAYOLLE
- 5<sup>ème</sup> adjoint : M. Roger CLAUDEPIERRE

## **7) QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**

### **Remerciements**

M. Jean-Marie MULLER, Maire remercie les électeurs et ses colistiers pour leur confiance renouvelée et invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

- *La prochaine séance du conseil municipal est fixée au mardi 8 avril à 20h au Foyer Saint Martin*

*Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.*

**Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :**

- 1) Installation des conseillers municipaux et désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Election du Maire
- 3) Fixation du nombre des Adjoint
- 4) Election des Adjoint
- 5) Questions diverses et communications de M. le Maire

<b>Liste des membres du conseil municipal</b>				
<b>Approbation de la séance du 28 mars 2014</b>				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
LOING	Clément	1 <sup>er</sup> Adjoint		
GAUDEL	Charlotte	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
FAYOLLE	Catherine	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
CLAUDEPIERRE	Roger	5 <sup>ème</sup> Adjoint		
BRUN	René	Conseiller municipal		
TRUSSART	Dominique	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal		
MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseillère municipale		
TOUSSAINT	Sylvie	Conseillère municipale		
ANCEL	Jean	Conseiller municipal		
PETITDEMANGE	Aurore	Conseillère municipale		
PIERRE	Sandrine	Conseillère municipale		
BATOT	Aude	Conseillère municipale		
ROBIEZ	Caroline	Conseillère municipale		
GAUDEL	Mathilde	Conseillère municipale		